

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 mai 2016, le règlement suivant :

RCA15-14007 : Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

En date du 7 décembre 2016, un certificat de conformité au plan d'urbanisme a été délivré relativement à ce règlement.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le 12 décembre 2016

La secrétaire d'arrondissement, Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Publication:

Le Devoir, édition du 12 décembre 2016